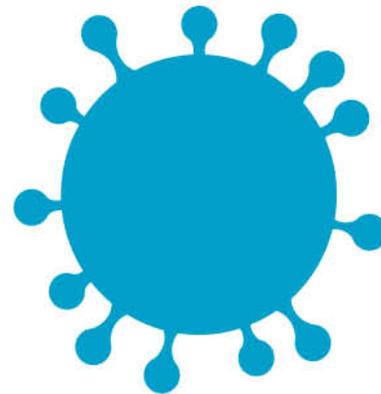
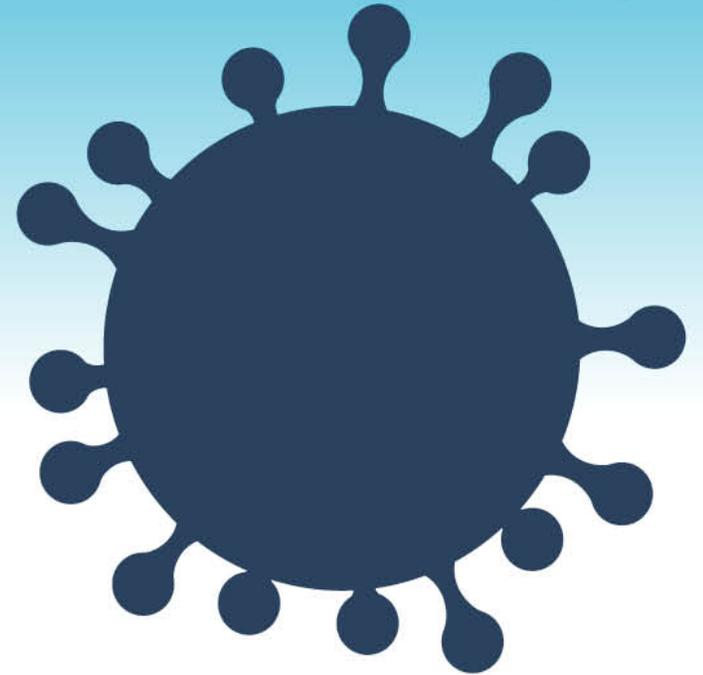


PLAN D'ACTION

pour renforcer et assurer l'application des mesures de prévention et de contrôle des infections dans les milieux de vie, d'hébergement et de réadaptation





PLAN D'ACTION

pour renforcer et assurer l'application des mesures de prévention et de contrôle des infections (PCI) dans les milieux de vie, d'hébergement et de réadaptation du réseau de la santé et des services sociaux (RSSS)

Objectifs :

- Mettre à jour les directives de prévention et de contrôle des infections émises par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) selon l'évolution de la situation;
- Communiquer efficacement les directives et les mesures en PCI à l'intention du personnel;
- Former adéquatement le personnel dans l'application des mesures de PCI;
- Appliquer de façon rigoureuse les mesures de prévention et de contrôle des infections dans les différents milieux;
- Utiliser adéquatement les équipements de protection individuelle (ÉPI);
- Assurer un meilleur contrôle et suivi de l'application des mesures de PCI au sein des établissements.

MILIEUX NON HOSPITALIERS

L'ensemble des milieux de vie, d'hébergement et de réadaptation en santé et en services sociaux, qu'ils soient publics ou privés, sont inclus dans le plan d'action et feront l'objet du déploiement de mesures, soit :

- Les centres d'hébergement et de soins de longue durée;
- Les résidences pour aînés;
- Les ressources intermédiaires;
- Les ressources de type familial;
- Les milieux d'hébergement jeunesse;
- Les ressources à assistance continue;
- Les milieux de réadaptation en santé ou en déficience physique.



Le présent plan d'action vise des mesures à court et à moyen terme

À court terme :

- Renforcer les efforts déployés par les équipes de PCI oeuvrant présentement en soutien aux différents milieux;
- S'assurer que les directives liées à l'application des mesures de PCI soient adaptées à la perspective d'un déconfinement;
- Sensibiliser massivement le personnel à l'importance d'une application rigoureuse des mesures de PCI dans les milieux.

À moyen terme :

- Consolider les compétences essentielles et l'application des mesures en PCI par une vaste démarche de formation auprès du personnel, en collaboration avec la Croix-Rouge;
- Mettre en place une infrastructure d'intervention en PCI spécifique aux milieux non hospitaliers.

Une vaste démarche de formation conjointe avec la Croix-Rouge visant à soutenir la mise en place des recommandations du Comité sur les infections nosocomiales du Québec (CINQ) :

- Cette démarche vise la mise en place d'équipes d'intervention et de formateurs en PCI qui seront chargées de soutenir les milieux non hospitaliers dans l'application des mesures de PCI et d'assurer le développement de compétences en PCI du personnel de ces milieux;
- À terme, plus de 15 000 champions responsables de l'application des mesures de PCI auront reçu la formation.

Mise en place d'une équipe en PCI - Milieux de vie, d'hébergement et de réadaptation au MSSS :

- Cette équipe aura pour mandat de soutenir les établissements dans la mise en œuvre du plan d'action et de veiller à l'application des mesures de PCI en collaboration avec les intervenants locaux.



PLAN D'ACTION

pour renforcer et assurer l'application des mesures de prévention et de contrôle des infections (PCI)
dans les milieux de vie, d'hébergement et de réadaptation du réseau de la santé et des services sociaux (RSSS)

ÉVALUATION ET DIFFUSION DE L'INFORMATION

Activités	Actions	Résultats attendus
Révision et évaluation des directives de PCI à l'intention du personnel œuvrant dans les milieux non hospitaliers	Réviser les directives émises. Les adapter si nécessaire.	Nouvelles directives émises Diffusion des directives
Communication efficace des mesures de PCI à l'intention du personnel des milieux	Produire et diffuser un document questions/réponses (Q/R) en matière de PCI.	Service Q/R du MSSS fonctionnel Diffusion du Q/R dans le RSSS
	Mettre en place une campagne de sensibilisation ciblée auprès du personnel. Prévoir une séquence de diffusion. Prévoir un outil pour diffusion rapide auprès des gestionnaires et employés des milieux.	Déploiement d'une campagne de sensibilisation
	Soutenir les établissements dans la mise en place et la diffusion des nouveaux outils de sensibilisation.	Nouveaux outils de sensibilisation diffusés



FORMATION

Activités	Actions	Résultats attendus
Formation adéquate en PCI des employés qui intègrent les milieux non hospitaliers	Rendre accessible la formation générale en PCI à tous les nouveaux employés.	Formation en ligne suivie par tous les employés œuvrant dans les milieux non hospitaliers
	Assurer la disponibilité des capsules en ligne (hygiène et salubrité, ÉPI, hygiène des mains, zones d'isolement, étiquette respiratoire, etc.). <i>Hygiène des mains :</i> https://fcp.rtss.qc.ca/local/html-courses/hygiene/story.html <i>Port des ÉPI :</i> https://vimeo.com/399025696 <i>Hygiène et salubrité :</i> https://fcp.rtss.qc.ca/course/view.php?id=1918 <i>Ou</i> https://fcp.rtss.qc.ca/course/view.php?id=931 <i>Zones d'isolement :</i> https://vimeo.com/414874551	Capsules disponibles en ligne
	Identifier et nommer un responsable de site ayant la responsabilité de contrôler la formation de chaque employé.	Responsable identifié pour chaque milieu
	S'assurer que les conditions pour la dispensation de la formation soient en place (libération des employés, disponibilité d'un support Web).	Employés libérés pour la formation Support Web disponible



Activités	Actions	Résultats attendus
Développement d'une approche structurée en vue de soutenir l'application des mesures de PCI	Développer un partenariat avec la Croix-Rouge.	Partenariat conclu
	Développer des formations en PCI pour les milieux non hospitaliers.	Formations disponibles
	Développer une structure et des outils de formation continue afin d'assurer le maintien et le développement des compétences du personnel.	Cadre et outils de formation continue disponibles
	Donner la formation aux équipes d'intervention en PCI des établissements.	Formation donnée à l'ensemble des formateurs régionaux
	Donner la formation aux formateurs locaux.	Formation donnée à l'ensemble des formateurs locaux
	Former les champions et les intervenants en PCI dans les milieux.	Formation donnée à l'ensemble des champions

APPLICATION ET CONTRÔLE DES RÈGLES DE BASE

Activités	Actions	Résultats attendus
Mise en place des mesures d'hygiène et de salubrité adéquates	S'assurer de la disponibilité des ressources humaines et du matériel adéquat (équipements et produits d'entretien).	Ressources humaines, équipements et produits d'entretien adéquats disponibles en quantité suffisante
	Élaborer ou réviser les procédures de nettoyage et de désinfection puis les appliquer à chaque quart de travail, en particulier sur les	Révision des procédures et instructions de travail, le cas échéant



Activités	Actions	Résultats attendus
	surfaces fréquemment touchées.	
	Former le personnel aux bonnes pratiques d'hygiène et de salubrité en lien avec la COVID-19.	Formation pertinente en hygiène et en salubrité suivie par l'ensemble du personnel en milieux non hospitaliers
Respect de l'hygiène des mains	Identifier les endroits stratégiques pour l'affichage et les postes d'hygiène des mains.	Affichage et postes d'hygiène des mains en place
	S'assurer du respect des consignes pour l'hygiène des mains sur chacun des quarts de travail.	Respect des consignes pour l'hygiène des mains sur chacun des quarts de travail par tous les employés
Utilisation adéquate des ÉPI	Développer un guide à l'intention des gestionnaires de milieux pour soutenir l'élaboration et la mise à jour d'un plan de contingence en cas de pénurie d'ÉPI.	Guide disponible et diffusé aux gestionnaires ou responsables de milieux et aux équipes d'intervention en PCI des établissements
	S'assurer de la disponibilité des ÉPI.	ÉPI requis disponibles
	Développer et mettre à jour un plan de contingence en cas de pénurie d'ÉPI pour les milieux non hospitaliers. S'assurer que le personnel est familiarisé avec le plan de contingence.	Plan de contingence rédigé ou actualisé pour les milieux non hospitaliers Plan de contingence diffusé dans les milieux et accessible au personnel
	Identifier un responsable par milieu pouvant être joint en tout temps pour les questions relatives à la gestion des ÉPI.	Maintenir à jour une liste des responsables des ÉPI dans l'établissement Horaire de garde diffusé dans les milieux



Activités	Actions	Résultats attendus
	Effectuer un suivi pour l'utilisation adéquate des ÉPI sur chacun des quarts de travail.	Suivis réguliers effectués à chaque quart de travail
Utilisation adéquate des équipements de soins (thermomètre, appareil à pression, etc.)	Dédier les équipements aux résidents symptomatiques.	Matériel dédié
	Désigner les personnes responsables du nettoyage et mettre en place un registre de suivi du nettoyage. Se référer au document du MSSS sur la responsabilité de nettoyage et de désinfection des appareils, surfaces non attribuées : https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-000952/?&date=DESC&type=guide&critère=type	Personne responsable désignée Registre en place dans chaque milieu

MISE EN PLACE DE MESURES SPÉCIFIQUES EN PRÉVISION ET LORS D'UNE ÉCLOSION

Activités	Actions	Résultats attendus
Élaboration et mise en œuvre d'un plan des triples cohortes pour chaque milieu	Élaborer un guide à l'intention des gestionnaires d'établissements.	Meilleure compréhension des gestionnaires de milieux



Activités	Actions	Résultats attendus
	Déterminer le plan d'établissement des zones chaude, tiède et froide pour chaque milieu.	Meilleure agilité organisationnelle pour réagir rapidement lorsqu'il y a une éclosion
Désignation d'une personne responsable du milieu lors d'une éclosion	Identifier la personne responsable. Identifier un responsable de relève. Mettre en place et maintenir une liste des responsables de milieux en cas d'éclosion.	Personne responsable identifiée et diffusion du nom de la personne responsable Détenir une liste des responsables en cas d'éclosion Mise à jour de la liste
	Faire respecter l'ensemble des règles et des procédures de PCI.	Procédures de PCI respectées
	Gérer la disponibilité des ÉPI.	ÉPI en quantité suffisante Lien de communication en continu avec la direction des approvisionnements de l'établissement
Création de triples cohortes : zones froide, tiède et chaude	S'assurer que les zones sont bien délimitées et fonctionnelles selon les directives du MSSS.	Zones délimitées et fonctionnelles
Stabilisation du personnel	Créer des équipes dédiées à chacune des zones. Éviter le déplacement de personnel.	Équipes dédiées à chaque zone désignée
Surveillance active des nouveaux cas	Mettre à jour le tableau des nouveaux cas chez les résidents et le personnel à chaque quart de travail. Communiquer les informations à la direction régionale de santé publique (DRSP) ou à l'établissement (RPA, RI-RTF, autres milieux privés).	Tableau tenu à jour et transmis à la DRSP, le cas échéant



MISE EN PLACE DE RESSOURCES STABLES POUR SOUTENIR LES MILIEUX NON HOSPITALIERS

Activités	Actions	Résultats attendus
Mise en place d'une équipe d'intervention en PCI dédiée au soutien des milieux non hospitaliers sur le territoire des établissements	Constituer l'équipe d'intervention de l'établissement.	Équipe d'intervention mise en place
Mise en place d'une équipe d'intervenants et de champions en PCI dans les milieux non hospitaliers	Constituer l'équipe de champions et d'intervenants en PCI dans les milieux.	Équipe de champions et d'intervenants en PCI mise en place
Mise en place d'une équipe stable pour assurer la mise en œuvre de mesures d'hygiène soutenues dans les milieux non hospitaliers	S'assurer d'avoir un nombre suffisant de ressources humaines dans les milieux non hospitaliers.	Personnel nécessaire aux efforts de nettoyage et de décontamination à chaque quart de travail



VÉRIFICATION DE LA CONFORMITÉ DES PRATIQUES, SELON LES NORMES DE QUALITÉ ET DE SÉCURITÉ, ET ATTEINTE DES RÉSULTATS ATTENDUS

Activités	Actions	Résultats attendus
Conformité des pratiques de base selon les normes de qualité et de sécurité	Nettoyer et désinfecter les équipements selon les directives de la direction nationale de santé publique.	Équipements nettoyés et désinfectés avec les produits virucides homologués par Santé Canada
	Gérer le registre de suivi du nettoyage des zones grises : https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-000952/?&date=DESC&type=guide&critere=type	Registre des zones grises en place dans chaque milieu et données compilées en continu
	S'assurer que les systèmes de ventilation respectent les normes et sont fonctionnels en tenant compte des caractéristiques des bâtiments pour tous les milieux non hospitaliers sur le territoire de l'établissement.	Audits internes réalisés annuellement et documentés dans chacun des milieux à partir de grilles standardisées et selon un échantillonnage au choix (visite non annoncée)
État de l'application des pratiques de base (du nettoyage et de la désinfection, de l'hygiène des mains, de l'utilisation des ÉPI, de l'utilisation des équipements de soins)	Valider l'application des bonnes pratiques de nettoyage et de désinfection (audits de procédures et de résultats). Voir le guide de gestion intégrée de la qualité en hygiène et salubrité au lien suivant : https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/doc	Audits internes réalisés et documentés dans chacun des milieux à partir de grilles standardisées et selon un échantillonnage au choix (visite non annoncée selon une fréquence déterminée par le guide)



Activités	Actions	Résultats attendus
	ument-000285/	
	Procéder régulièrement aux audits d'hygiène des mains (audits de procédures et de résultats). Voir santé publique.	Audits internes réalisés et documentés dans chacun des milieux à partir de grilles standardisées et selon un échantillonnage au choix (visite non annoncée selon une fréquence déterminée par le guide)
	Procéder régulièrement aux audits de l'utilisation adéquate des ÉPI (audits de procédures et de résultats).	Audits internes réalisés et documentés dans chacun des milieux à partir de grilles standardisées et selon un échantillonnage au choix (visite non annoncée selon une fréquence déterminée par le guide)
	Procéder aux audits de l'utilisation adéquate des équipements de soins.	Audits internes réalisés et documentés dans chacun des milieux à partir de grilles standardisées et selon un échantillonnage au choix (visite non annoncée selon une fréquence déterminée par le guide)



Activités	Actions	Résultats attendus
Communication des résultats	Partager les résultats des audits aux gestionnaires des milieux et au personnel dans une perspective d'amélioration continue de la qualité.	Transmission des résultats selon le moyen retenu par l'établissement
	Partager les résultats des audits aux conseils d'administration dans une perspective de responsabilité populationnelle.	Transmission des résultats selon le moyen retenu par l'établissement
	Informé le MSSS des résultats des audits.	Transmission des résultats selon le moyen retenu par l'établissement



PLAN DE DÉPLOIEMENT DE LA FORMATION EN PCI DANS LES MILIEUX NON HOSPITALIERS



FORMATION DES ÉQUIPES D'INTERVENTION EN PCI DES ÉTABLISSEMENTS

Contenu de formation par les équipes de santé publique et de PCI des établissements



FORMATION DES ÉQUIPES D'INTERVENANTS ET DE FORMATEURS EN PCI DES ÉTABLISSEMENTS PAR LES ÉQUIPES D'INTERVENTION EN PCI



FORMATION EN PCI ET MENTORAT ASSOCIÉ DANS LES MILIEUX NON HOSPITALIERS

FORMATION ADAPTÉE AUX PUBLICS CIBLES

1. CHAMPIONS dans tous les milieux (formation distincte pour les champions comprenant leur rôle)
2. Travailleurs de la santé (personnel en soins, médecins, personnel réaffecté et étudiants)
3. Personnel de soutien (entretien ménager, bâtiment et cuisine)
4. Proches aidants et bénévoles
5. Prestataires de services



PLAN DE DÉPLOIEMENT DE FORMATION ET MENTORAT CLINIQUE EN PCI DANS LES MILIEUX NON HOSPITALIERS

	Composition suggérée	Cibles d'intervention
ÉQUIPES D'INTERVENTION EN PCI DES ÉTABLISSEMENTS	<p>Conseillère en prévention et contrôle des infections</p> <p>Infirmière clinicienne ou infirmière praticienne spécialisée en soins de première ligne</p> <p>Infirmière auxiliaire</p> <p>Intervenants de l'équipe interdisciplinaire</p> <p>Autres (ergothérapeute, physiothérapeute, éducateur spécialisé, etc.)</p> <p>En soutien, au besoin :</p> <p>Médecin</p> <p>Microbiologiste</p> <p>Santé publique</p>	<p>Former des intervenants et formateurs en PCI dans les établissements.</p> <p>Former et soutenir les équipes dans les milieux non hospitaliers.</p> <p>Offrir un soutien de deuxième ligne à la demande des champions et des intervenants en PCI dédiés ou des gestionnaires de milieux.</p> <p>Conseiller le milieu lors de la mise en place des zones froide, tiède et chaude.</p> <p>Interpeller au besoin la conseillère en PCI de la Direction des soins infirmiers (DSI).</p> <p>Procéder aux audits de qualité selon la procédure établie (ou entente/responsabilité avec le milieu concerné).</p> <p>Transmettre les données des audits aux gestionnaires ou responsables des milieux.</p> <p><u>Gouverne des équipes d'intervention en PCI</u></p> <p>La gouverne des équipes d'intervention en PCI doit être assumée par l'établissement.</p> <p>Le responsable de la ressource intermédiaire ou la ressource de type familiale (RI-RTF) doit être en contact avec l'équipe d'intervention en PCI puisque celle-ci est responsable d'identifier les besoins en PCI dans la RI-RTF.</p>

	Composition suggérée	Cibles d'intervention
<p>Intervenants et formateurs dédiés en PCI</p>	<p>Infirmières cliniciennes</p> <p>Autres professionnels de l'équipe interdisciplinaire</p> <p>Assurer la disponibilité des intervenants en PCI dans les autres milieux non hospitaliers pour le soutien des équipes.</p> <p>Les répondants-cadres des RI-RTF déterminent les besoins de soutien en PCI pour les RI-RTF, en collaboration avec les directions des autres programmes-clientèles.</p>	<p>Former les gestionnaires ou les responsables des milieux et les répondants-cadres des RI-RTF.</p> <p>Former et assurer le mentorat clinique des champions identifiés par les gestionnaires des milieux, les exploitants de RPA ou les responsables des RI-RTF et des autres milieux.</p> <p>Former le personnel en soins et de soutien, les médecins, les proches et les bénévoles ou confier cette formation à des professionnels du milieu après entente avec l'établissement.</p> <p>Procéder aux audits de qualité selon la procédure établie avec le gestionnaire ou le responsable du milieu.</p> <p>S'assurer du respect des mesures de PCI.</p> <p>Solliciter l'équipe d'intervention en PCI pour intervenir au besoin après discussion avec le gestionnaire du milieu.</p>

	Composition suggérée	Cibles d'intervention
<p>Champions dans les milieux non hospitaliers</p>	<p>Dans les milieux non hospitaliers de 20 résidents/usagers et plus ou encore en présence d'intervenants sur trois quarts de travail :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Identifier des champions à tous les quarts de travail, et ce, sur tous les étages/unités; • Le champion occupe ses fonctions habituelles pendant son quart de travail, mais est une référence en PCI pour l'équipe; • En RPA, des champions sont identifiés dans les milieux qui ont des unités de soins de catégories 3 et 4; • Dans les milieux de moins de 20 résidents/usagers, l'identification de champions sera adaptée au contexte du milieu. Minimale, le responsable doit être identifié comme champion pour toute ressource de 6 usagers et plus. <p>Champions suggérés (en choisir pour chaque type d'emploi) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Préposé aux bénéficiaire (devrait être priorisé) • Assistant du supérieur immédiat (ASI) • Infirmière • Infirmière auxiliaire • Préposé aux services alimentaires, cuisinier • Préposé à l'hygiène et à la salubrité • Autres intervenants de l'équipe interdisciplinaire • Responsable/exploitant/gestionnaire du milieu (RI-RTF, RPA, autres milieux) <p>La gouverne des champions est assurée par le gestionnaire ou responsable du milieu.</p>	<p>Agir à titre de modèle de rôle auprès de l'équipe et des personnes qui viennent dans le milieu donner des soins ou des services de soutien ou d'assistance.</p> <p>Observer le respect des mesures par tous :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Travailleurs de la santé; • Proches, aides de services, bénévoles; • Personnel des services de soutien. <p>Superviser la procédure pour revêtir et retirer les ÉPI.</p> <p>Intervenir auprès de ses pairs pour assurer le respect des mesures de PCI.</p> <p>Intervenir en amélioration continue et non en coercition auprès de ses collègues.</p> <p>Recommander au gestionnaire de milieu l'intervention de l'équipe d'intervention en PCI auprès de son gestionnaire/supérieur immédiat ou de l'intervenant en PCI dédié.</p> <p>Être reconnu et soutenu par les gestionnaires et les autres membres du personnel du milieu dans son rôle de champion (leadership positif).</p> <p>Les gestionnaires/responsables des milieux ont la responsabilité d'identifier des champions.</p> <p>Lorsque le champion est la personne responsable du milieu, celui-ci est en plus responsable de s'assurer du respect et de la conformité des mesures de PCI, et d'interpeller au besoin le répondant-cadre de la RI-RTF ou le gestionnaire identifié du programme-clientèle concerné.</p>

